



*Commune d'Oron*

## **Commission d'étude concernant le préavis 10/2013 :**

### **Règlement communal sur la gestion des déchets**

La commission, composée d'Anne-Cécile Uldry, Laurence Bellon, Georges Locher, Jean-Luc Kissling et Abel Demiéville, président rapporteur, s'est réunie le 8 mai 2013 et le 14 mai 2013 à la maison de commune à Palézieux-Village. Le 8 mai 2013, Messieurs Philippe Modoux syndic et Gérald Wist, municipal, étaient présents pour répondre à nos nombreuses questions et nous les en remercions. Nous tenons aussi à les remercier pour la soirée d'informations organisée le 22 avril à Ecoteaux, soirée qui a permis de bien entamer les discussions. Plusieurs membres du conseil ont d'ailleurs approché des membres de la commission afin de leur faire part de leur remarque et questions.

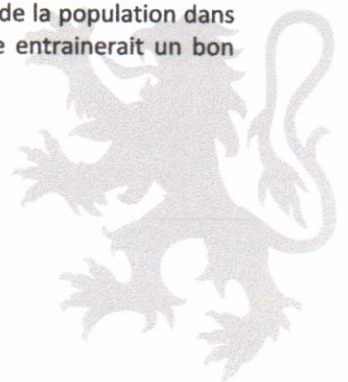
Rappelons dans un premier temps que notre commune est tenue d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2014 une politique de « pollueur payeur » et ceci conformément au droit fédéral (art 32 et 32a de la loi sur la protection de l'environnement). Ces articles prévoient que c'est au détenteur des déchets qu'il appartient d'en assumer le coût de leur élimination, et ce par l'intermédiaire de taxes.

Le règlement qui nous est proposé prévoit deux taxes au poids différentes par type de déchets. La commission a étudié ce préavis en faisant la distinction entre deux types de déchets :

- 1 : Les ordures ménagères
- 2 : Les autres déchets (papier, verre, gros déchets, déchets verts, déchets spéciaux, etc..)

Pour les ordures ménagères, l'alternative à la taxe au poids qui est prévue serait la taxe au sac que l'on pourrait aussi appeler taxe au volume. La commission estime que la taxe au poids est la meilleure solution, car elle va dans la même logique que la manière dont les ordures sont éliminées en amont puisque la commune paye l'élimination des ordures au poids. Cette solution nous permet d'éliminer nos déchets en temps voulu, sans devoir attendre que son sac soit forcément plein. Nous trouvons aussi que le système de prépaiement qui serait installé sur les futurs moloks est approprié et présenterait des avantages pour la gestion des déchets. Cette solution semble donc être une bonne solution pour notre commune et nous permet de rester indépendant dans la gestion de nos ordures ménagères et de continuer de les livrer à la SATOM. Nous rendons tout de même la municipalité attentive au fait que l'utilisation d'une carte à prépaiement peut s'avérer compliquée pour une partie des citoyens. (Personnes âgées, personnes à mobilité réduites). Un soutien ponctuel pourrait être sollicité.

Pour les autres déchets, la solution de système de pesage à l'entrée des déchetteries de Palézieux et Oron-la Ville est certainement une bonne solution du point de vue technique en ce qui concerne la gestion des ordures non ménagères. Cette solution placerait assurément notre commune dans les premiers de classe de notre canton. Pourtant, en l'étudiant de plus près, la commission est arrivée à la conclusion que cette solution est certainement une « fausse bonne idée ». Dans la balance du perfectionnisme en matière de déchets & du confort de la population dans son quotidien, il nous semble clair que cette proposition de pesage en entrée de déchetterie entraînerait un bon nombre de désavantages dont en voici une liste non exhaustive :





Commune d'Oron

- Files d'attente interminables à l'entrée des déchetteries
- Le citoyen qui paye chaque fois qu'il vient à la déchetterie aurait le sentiment de se faire ponctionner pour chaque déchet alors que lorsqu'il paye une taxe annuelle, ce sentiment n'existe pas.
- Ce système de pesage rendrait très lourd voir impossible l'entraide entre voisinage que nous connaissons aujourd'hui lorsque l'un se charge des déchets de l'autre pour lui rendre service.
- Le coût élevé du système de pesage ainsi que son entretien annuel.
- Obligation de canaliser nos 10 villages dans seulement 2 déchetteries.
- Les collectes de verre et papier dans les petits villages devraient obligatoirement être abandonnées.

Pour ces raisons, la commission estime que notre commune aurait tout avantage d'adopter une taxe annuelle forfaitaire différenciée (ménage, petite entreprise etc...). Elle reconnaît par contre que ce système présente des difficultés avec certaines entreprises qui ont un volume bien plus élevé que ce qu'une entreprise dépose normalement dans une déchetterie. Nous sommes d'avis qu'il est bien préférable d'empoigner ce problème à sa source et de trouver un terrain d'entente avec ces quelques entreprises plutôt que d'imposer à toute notre population un système de pesage, lourd de gestion et peu attractif. Rappelons aussi que si après quelques années de taxe annuelle notre commune n'est pas satisfaite, elle peut toujours passer à la vitesse supérieure en introduisant le système de pesage pour tous les déchets ou, par exemple, pour les déchets verts uniquement. Le chemin inverse est par contre peu envisageable étant donné les investissements qui auraient été entrepris.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, chères conseillères, chers conseillers, de refuser le préavis no 10/2013 concernant le règlement communal sur la gestion des déchets afin que la municipalité puisse nous présenter un nouveau règlement basé sur un principe de taxe au poids pour les ordures ménagères et une taxe annuelle pour les autres déchets.

Palézieux, le 14 mai 2013,

Les membres de la commission :

Anne-Cécile Uldry

Laurence Bellon

Georges Locher

Jean-Luc Kissling

Abel Demiéville, (Président rapporteur)

Reçu et transmis à la  
Municipalité en date  
du 16 mai 2013

